

Les gouvernements qui percevaient la nationalisation et le protectionnisme comme étant la seule façon politiquement correcte de faire les choses ouvrent désormais les portes des industries dirigées par l'État à l'entreprise privée. Plusieurs pays ont grandement amélioré leurs normes en matière de propriété intellectuelle ainsi que les règles d'application de celles-ci, aussi bien pour échapper aux menaces de sanctions commerciales de la part des É.-U. que pour favoriser l'investissement étranger et la recherche appliquée. L'inflation et les déficits sont contenus par suite de l'imposition des sanctions sévères, mais nécessaires, recommandées par le FMI. Les tarifs d'importation ont été coupés, les taux de change ont été libérés et les exportations ont été favorisées. Parmi les principales économies, c'est au Mexique, au Chili, en Colombie, en Argentine et peut-être au Venezuela que les réformes semblent le mieux tenir le coup. Au Brésil, l'engagement est moins net, même si certaines mesures utiles ont été prises.

En règle générale, on constate une plus grande prédisposition à accepter les obligations internationales officielles afin d'établir les réformes intérieures. La plupart des pays de la région font maintenant partie du GATT (le Mexique, la Colombie, le Venezuela et quatre pays d'Amérique centrale ont ratifié l'accord depuis le milieu des années quatre-vingts). L'Amérique latine a apporté une importante contribution aux négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, souvent en collaboration avec le Canada. Il existe un engagement de plus en plus grand envers une libéralisation accrue au moyen d'accords régionaux de libre-échange : le Mercosur; les négociations du G-3 visant le Mexique, le Venezuela et la Colombie; la libéralisation bilatérale entre la Colombie et le Venezuela, et entre le Mexique et le Chili; les efforts visant à revigorer la CARICOM et les marchés communs centraméricains; l'ALENA, bien entendu, et la possibilité d'accéder à l'ALENA.

L'ALENA donnera, évidemment, au Canada un accès sans précédent au marché toujours grandissant du Mexique, sur une base préférentielle. L'accord est vaste et couvre notamment la protection de l'investissement et des droits de propriété intellectuelle, des mécanismes de règlement des différends, la modernisation des règles commerciales mexicaines en matière de surimportation, d'antidumping et de subvention ou perception de droits compensateurs, l'ouverture totale de secteurs tels que les services financiers (aussi bien pour l'investissement que pour les ventes outre-frontières), une plus grande ouverture et discipline à l'égard de nombreux achats gouvernementaux, et (par des ententes «accessoires») une surveillance internationale plus étroite de l'application des normes intérieures en matière d'environnement et de main-d'oeuvre.

L'ALENA s'accorde avec les réformes commerciales et économiques du Mexique, et va encore plus loin à certains égards. En outre, l'ALENA renferme aussi la possibilité de promouvoir une réforme des systèmes politique et social du Mexique, même si le lien n'est ni linéaire ni automatique. Cependant, l'ALENA mine la